



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 29 AVRIL 2025 A 20H30**

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents (9) : Bernard Vougnon, Bernard Merger, Alain Roset, Etienne Pellegrini, Agnès Allier, Yolande Merger, Jérôme Radaz, Dominique Robert, Samuel Vuillemin

Procuration (1) : Mohammed Oubénaïssa a donné procuration à Bernard Merger

Absentes (4) : Murielle Bazin, Coralie Jacquot, Célia Sousa, Marie-José Vergon-Trivaudey

Secrétaire de séance : Agnès Allier

Date de la convocation : 23/04/2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 10

I/ DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/026

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 2 avril 2025 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les élus sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Plusieurs remarques sont formulées :

- Délibération 2025/018 « Lot de bois » : un vote contre a été oublié ; cela ne change pas le sens de la décision.
- Délibération 2025/021 « Tarifs des services publics communaux » : deux abstentions ont été notées au lieu de deux votes contre ; cela ne change pas le sens de la décision.
- Madame Yolande Merger souligne l'absence d'une intervention de sa part : « *Mme MERGER a demandé qu'il soit attribué une subvention à la bibliothèque pour son fonctionnement. Elle a été refusée aux motifs que la bibliothèque est communale donc les équipements de celles-ci sont du ressort du budget communal et non pas du poste subventions, en revanche le Maire précise que toute demande de fournitures ou de mobilier devra être faite directement auprès de la mairie.* »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance en date du 2 avril 2025 sous réserve du rappel des remarques mentionnées ci-dessus.

N° 2025/027
DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'acceptation d'un devis depuis la séance du 7 mars 2025 :

- EURL Bruno Blanchard : Lave-vaisselle et four Centre de Vie
⇒ 6 313,03 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

N° 2025/028
ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux élus le programme de travaux réalisé par Soliha dans le cadre du projet de construction d'un atelier communal sur le site de la Bascule.

Afin de poursuivre cette opération avec cet Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), il est nécessaire de valider ce programme et le passage à la tranche optionnelle n°2 consistant en la mise en place des intervenants de la construction (MOE, CT, CSPS...) et en l'accompagnement dans la première phase du projet (phase APD).

SOLIA nous accompagne sur la définition du programme de rénovation du local de bascule :

Aménagement d'un atelier communal

Aménagement d'une salle pour le stockage associatif : 20m² accès privatif

Aménagement de stockage des hydrocarbures

Aménagement d'une unité de vie pour l'employé (bureau, vestiaire, sanitaire, coin cuisine)

Aménagement d'une aire de lavage pour le matériel

Quatre réunions depuis janvier pour définir les besoins, et les contraintes : réception du cdc et présentation au Conseil de ce jour

CDC servant de base de travail pour le futur maître d'œuvre pour valider un projet faisable avec les contraintes et nos besoins (conserver les chemins d'accès à la salle, contrainte des riverains Peu de financement DETR possible), à voir car mais la maison de Mollans se fait aussi en parallèle.

Tranche 1 = 6097 euros : rédaction du CDC

Tranche 2 = 7035 euros : accompagnement pour la rédaction des documents et pour la consultation et choix des entreprises

➤ Pour cela nous sommes subventionnés à hauteur de 12 000 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le programme de travaux présenté.
- Valide le passage à la tranche optionnelle n°2 avec la société Soliha dans le cadre des missions d'Assitant à Maîtrise d'Ouvrage.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

II/ INFORMATIONS

Agnès Allier présente le compte rendu de la réunion du 25 avril 2025 à Chemaudin et Vaux sur le PLUi.

Au cours de cette réunion ont été abordés :

- Le volet risques
- Le volet patrimoine
- Les dispositifs EBC et EVP
- L'actualité du PLUi

Le volet risques :

Ont été identifiés sur le secteur les risques liés au karst, les risques de retrait-gonflement des argiles. Les règlements du zonage PLUi intégrera ces contraintes.

En revanche notre commune n'est pas concernée par les risques inondations, les risques éboulements-chutes de blocs, pas de plan de prévention des risques naturels prévisibles mouvement de terrains, pas de risques de glissement de terrains, pas de risques technologiques, pas de risques canalisations.

Le volet patrimoine :

Pour chaque commune la mission PLUi a répertorié un certain nombre de constructions ou monuments présentant un caractère patrimonial. Pour Chaucenne ont été retenus :

- Le calvaire du cimetière
- L'église
- La maison du 24 Grande rue
- La fontaine du 12 Grande rue
- Le moulin de Jéricho
- La fontaine St Symphorien

Les dispositifs EBC et EVP :

Une discussion a été initiée sur la pertinence du classement de parcelles en Espace Boisé Classé (EBC) et également sur l'opportunité d'un Espace Vert Protégé (EVP).

Actualité du PLUi :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit être validé par l'ensembles des communes de GBM avant le 26 juin 2025.

Une réunion publique à Chaucenne a été demandée à M. Laroppe Vice-Président de GBM en charge du PLUi.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.

Le Maire, Bernard VOUGNON



